

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 5 octobre 2017

Présidence de Monsieur Gérard Duperrex

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 20-2017 de la Municipalité du 28 août 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ la clef de répartition financière de 50% à la charge de la Commune de Prilly et de 50% à la charge de la Commune de Renens pour la construction du passage inférieur des Coulisses à l'ouest de la halte RER de Prilly-Malley.

ALLOUÉ à cet effet à la Municipalité, un crédit de CHF 7'605'000.- TTC pour la participation de la Commune de Renens à la construction du passage inférieur des Coulisses (PIC), avant déduction de la participation des propriétaires, de la participation de CADOUEST SA et des subventions fédérales et cantonales estimées pour un montant de CHF 5'546'905.-, soit un montant net à charge de la Commune de Renens de CHF 2'058'095.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3820.5421.5620 - Malley - Participation à la réalisation du passage inférieur des Coulisses (PIC).

Elle sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

PREND ACTE que les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis seront portées au budget une fois le passage inférieur des Coulisses (PIC) en exploitation.

ADOPTÉ le projet routier du passage inférieur des Coulisses conformément à l'art. 13, al. 3 de la LRou.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2017

Le Président:


Gérard Duperrex



La Secrétaire:


Yvette Charlet